

cette question plus d'attention qu'ils lui en ont donné jusqu'à présent.

J'occupe un siège dans cette Chambre depuis plusieurs années et bien souvent j'ai eu à m'étonner de l'attitude des députés ministériels de la province de Québec. Je suis bien obligé de parler ainsi après avoir rappelé les luttes que nous avons eu à livrer dans notre province pour obtenir les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. J'ai vu mes honorables collègues de la droite voter contre le maintien des privilèges que nous réclamions pour la minorité dans l'érection de deux nouvelles provinces dans l'Ouest. Je les ai vus voter contre le maintien d'un droit que tous les partis reconnaissent, à l'égard de la langue française dans ces provinces, quand j'ai proposé de faire consacrer par la loi le droit indéniable des Canadiens français de parler leur propre langue dans l'assemblée législative de ces provinces. Ils ont voté contre cette proposition, bien qu'il fût admis par tous les jurisconsultes de la Chambre que ce droit existait au même titre que le droit d'un père de famille d'élever ses enfants comme il l'entend.

Je les ai vus pendant des années et des années professer l'indifférence la plus absolue à l'égard du déni de justice dont souffre la minorité dans le Manitoba, et cela après les professions de foi que je leur ai entendu faire dans la province de Québec avant les élections de 1896.

Je dois avouer qu'en les voyant accepter d'un cœur léger ce nouveau projet, j'éprouve une nouvelle et une pénible surprise. Bien que j'approuve certains passages de la résolution proposée par l'honorable chef de l'opposition, comme amendement à la motion de l'honorable premier ministre, je propose comme sous-amendement :

Tout en protestant de son inaltérable dévouement à la couronne britannique, cette Chambre est d'opinion que le projet de loi qui lui est présenté change les relations du Canada avec l'empire et devrait en conséquence, au préalable, être soumis au peuple canadien, pour en obtenir immédiatement son opinion par voie de plébiscite.

J'espère que les longues explications que je viens de donner ont convaincu la Chambre que le peuple a le droit d'être consulté sur cette nouvelle politique du Gouvernement. Je considère que c'est commettre une flagrante injustice envers le peuple de ce pays que de vouloir faire adopter définitivement ce projet, sans lui fournir l'occasion de faire connaître son opinion sur une politique nouvelle pour nous, nouvelle pour lui, qui n'a jamais été discutée devant les électeurs, et au sujet de laquelle il a le droit indéniable d'être consulté.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (ministre des Postes) : Monsieur l'Orateur il est inutile de dire que ce n'est pas sans une profonde émotion que je prends la parole pour donner mon plus cordial appui à ce

que je considère être une des plus importantes mesures dont le parlement canadien ait jamais été saisi. Dans les remarques que je me propose de faire, j'espère être bref et clair, j'espère traiter le sujet avec tout le sérieux et toute la gravité qu'il comporte.

J'ai suivi avec intérêt les discours qui viennent d'être prononcés par l'honorable premier ministre, par le chef de l'opposition et par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk). J'ai écouté attentivement tout ce qui s'est dit; je n'exagère pas en disant que la politique du Gouvernement, la politique du parti libéral, qui est celle du peuple canadien, ne pouvait être exposée avec plus de clarté, ni avec plus d'éloquence qu'elle ne l'a été par l'honorable premier ministre du Canada cet après-midi.

Il faut rendre cette justice à l'honorable chef de l'opposition, qu'il a pris une attitude définie et qu'il a exposé sous une forme concrète et précise la politique de la loyale opposition de Sa Majesté, sur la question. Nous pouvons différer d'opinion avec lui, mais nous devons lui rendre ce témoignage.

Je crois aussi avoir prêté une attention courtoise aux remarques de l'honorable député de Jacques-Cartier qui représente une faction de l'opposition conservatrice sur cette question. Je dis que je l'ai écouté avec courtoisie, comme je le fais toujours, car il y a une chose que je ne puis oublier : Quand il prend la parole, je m'imagine toujours avoir devant moi, mon ancien professeur de l'Université Laval. J'ai pour lui la déférence d'un élève pour son professeur.

Je n'ai pas voulu l'interrompre au cours de ses remarques et il aurait pu peut-être m'épargner ses sarcasmes lorsqu'il a parlé de l'ordre de chevalerie qu'on faisait miroiter devant les yeux du ministre des Postes. N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que ces remarques de l'honorable député de Jacques-Cartier sont destinées à la province de Québec et non à la province d'Ontario. Je me bornerai à faire observer à mon honorable ami qu'il aurait pu se montrer un peu plus charitable et ne pas remplir jusqu'aux bords la coupe d'amertume qu'il me présentait.

Je suis un libéral, voilà mon seul titre. Je n'appartiens pas, moi, au parti appelé par droit divin à gouverner tous les peuples de ce monde. Je suis un libéral, dis-je, et un simple mortel; je ne suis pas comme mon ami, un seigneur; il ne coule pas de sang noble dans mes veines. Je suis un simple roturier, un de ces humbles soldats dans l'armée si bien décrite par Abraham Lincoln, comme la race aimée de Dieu puisqu'elle est si nombreuse sur cette terre. Parlant à ce double titre, avec l'entière conscience de la mission que je remplis en ce moment, je me permettrai de dire à mon honorable ami que si je suis un chevalier,